No 3 - Octobre 1983

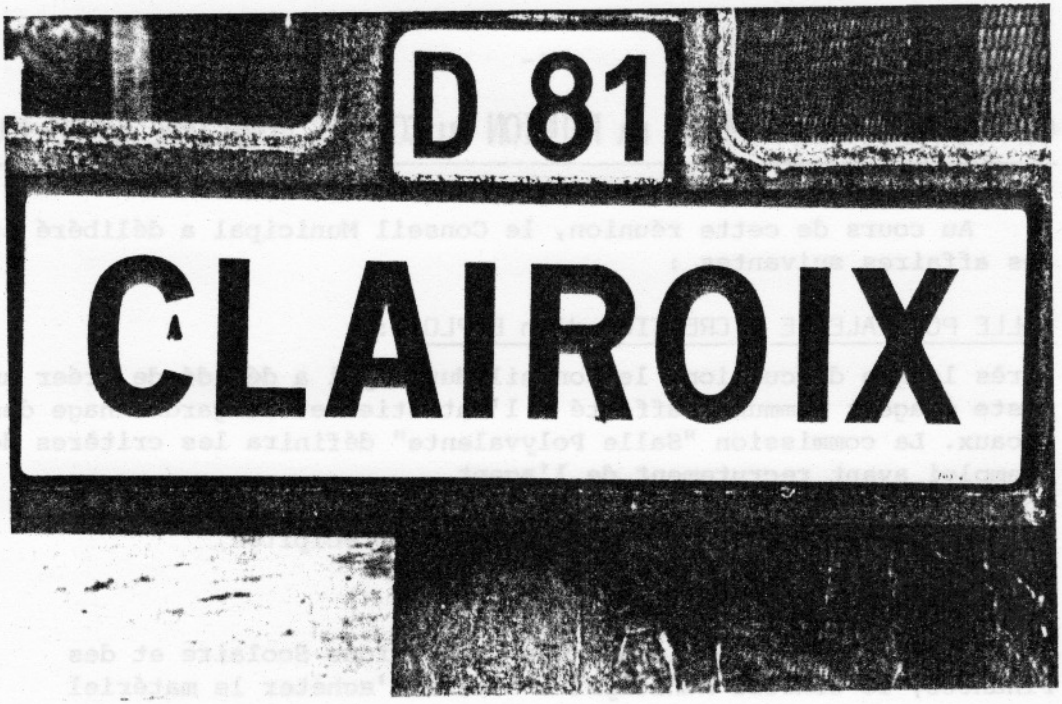

CLAIROIX NOTRE VILLAGE -

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.10.83

Au cours de cette réunion, le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

SALLE POLYVALENTE : CREATION d'un EMPLOI :

Après longue discussion, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'agent communal affecté à l'entretien et au gardiennage des locaux. La commission "Salle Polyvalente" définira les critères de l'emploi avant recrutement de l'agent.
Abstention de MM. DUMONT et VANGREVELYNGHE qui, d'accord sur le principe, ont trouvé cette création trop précipitée.

ACHAT DE MATERIEL :

Conformément aux propositions des Commissions Scolaire et des Finances, le Conseil Municipal a décidé d'acheter le matériel sportif scolaire nécessaire à une classe, ainsi que :

2 panneaux mini-basket adaptables à ceux existants,

le matériel d'entretien des locaux et divers.

TRAVAUX :

Il a pris connaissance des premières études de la Commission des Travaux, qui seront prochainement achevées.
Elles seront soumises à son appréciation lors de sa prochaine réunion.
Demande de subvention : voirie - cimetière - tennis.

ELECTRIFICATION RURALE :

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'inscription au programme subventionné 1984 de l'équipement du Poste de la Place des Fêtes et d'une sortie aérosouterraine au Poste Rue de la République pour 50.000 F.

MOULIN BACOT :

Il n'a pas donné suite à la proposition d'achat qui lui a été faite (décision à l'unanimité).

TRANSPORT SCOLAIRE A LA PISCINE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de reconduire pour la présente année scolaire, la prise en charge des frais de transport des élèves à la piscine de Compiègne, 2 fois par mois, à condition que le nombre d'enfants soit suffisant. (Coût 335 F par sortie - ramassage scolaire proprement dit : 400 F par jour)

DECHARGE :

Sur sa proposition, le Conseil Municipal a décidé de demander le concours de la D.D.A. pour le réaménagement de la décharge.

DIVERS :

Scrutin du 19.10.1983 - ébauche du tableau des permanences -

- INFORMATIONS GENERALES -

RAMASSAGE OBJETS ENCOMBRANTS : Mercredi 21 Décembre 1983.

-:-:-

ALLOCATION DE FIN D'ANNEE AUX APPELES DU CONTINGENT

sous les drapeaux le 25.12.83 ; montant 1983 : 150 F. Déposer en Mairie un certificat de présence au corps et relevé d'identité bancaire ou postal.

-:-:-

TRANSPORTS (CARS ACARY)

Nous rappelons aux habitants de CLAIROIX que le car scolaire assure toujours le transport gratuit des personnes désirant se rendre à COMPIEGNE - jusqu'au dépôt rue d'Amiens - sauf le mercredi et le samedi après-midi.

-:-:-:-

Changement d'Horaire de la Ligne NOYON / COMPIEGNE (Cars ACARY)

8 h 35	13 h 40	NOYON Gare	12 h 00	18 h 10
8 h 40	13 h 45	PASSEL RN	11 h 45	18 h 05
8 h 45	13 h 50	CHIRY RN	11 h 40	18 h 00
8 h 50	13 h 55	DRESLINCOURT . . .	11 h 35	17 h 55
8 h 55	14 h 00	RIBECOURT Place & Gendarmerie	11 h 30	17 h 50
9 h 00	14 h 05	BETHANCOURT RN . . .	11 h 25	17 h 45
9 h 05	14 h 10	THOUROTTE Bouch. & Arrêt	11 h 20	17 h 40
9 h 10	14 h 15	LONGUEIL RN	11 h 15	17 h 35
9 h 15	14 h 20	JANVILLE Arrêt Car . .	11 h 10	17 h 30
9 h 10	14 h 25	CLAIROIX Uniroyal & BP .	11 h 05	17 h 25
9 h 15	14 h 30	COMPIEGNE Gare . . .	11 h 00	17 h 20

-:-:-

ASSOCIATION "AIDE & SOINS A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES :

Pour information aux habitants de la commune, le Centre Social de COMPIEGNE nous a fait parvenir la lettre suivante :

"CLAIROIX : AIDE MENAGERE A DOMICILE.

"Il existe dans votre commune un service d'aide ménagère à domicile "qui peut permettre aux personnes âgées et retraitées, dont l'état "de santé est précaire, de les seconder ou de les suppléer dans les "travaux pénibles. L'aide-ménagère peut également être une présence "sécurisante.

"Pour obtenir cette aide, il est nécessaire de remplir certaines "conditions de ressources : une participation horaire sera demandée "selon leur montant.

"Aussi, afin de vous informer, une permanence est tenue à la Mairie "de CLAIROIX, le 4ème mardi de chaque mois, de 10 h 30 à 11 h 30.

"Pour toute demande d'aide-ménagère, vous pouvez vous adresser :

"soit à l'ASSOCIATION AIDE & SOINS à DOMICILE aux PERSONNES AGEES
Centre Social
33, rue de Paris
60200 COMPIEGNE Tél. 440-25-83

"soit à la Mairie de CLAIROIX
qui transmettra."

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR L'INTERMEDIAIRE DE NOTRE BULLETIN :

ASSAINISSEMENT (SUITE)

Tant que la station d'épuration ne sera pas construite, nous ne pourrons pas continuer les tranches d'assainissement. Pour mettre en chantier la station d'épuration, nous attendons la décision de financement de l'Agence de Bassin (30 %) - Lettre du SIVOM au Maire de CLAIROIX du 27.9.83 -

CIRCULATION & STATIONNEMENT

La Commission des Travaux va entreprendre une étude sur les points sensibles de CLAIROIX au point de vue circulation et stationnement. Le problème de la sécurité des habitants sera l'objectif principal.

CHEMIN DE BIENVILLE

Nous n'avons pas perdu de vue le rétablissement du Chemin de Bienville. Dès que les grumes seront enlevées, la remise en état sera effectuée.

OBJETS ENCOMBRANTS

Nous rappelons que le ramassage des objets encombrants, tailles d'arbres, etc... est effectué par les éboueurs dans la mesure où ceux-ci sont soit dans des poubelles, des cartons ou des sacs en plastique.

PETARDS

Un arrêté dont vous trouverez le texte ci-après est actuellement déposé pour la règlementation des pétards, bruits, etc...

DELIVRANCE DES CARTES GRISES A LA SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE :

Vous trouverez ci-après la nouvelle procédure pour obtenir une carte grise.

MAIRIE
DE
CLAIROIX
OISE
60200 Compiègne

Téléphone (4) 483.29.11

Nous soussigné, René MARSIGNY, Maire de CLAIROIX ;

Vu les articles L 131 et suivants du Code des Communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 Janvier 1980 portant règlement sanitaire départemental ;

Considérant qu'il convient d'assurer la tranquilité publique et qu'il est nécessaire de compléter les mesures ci-dessus ;

ARRETONS :

Article 1er : Sur l'ensemble du territoire de la Commune et en quelque lieu que ce soit, public ou privé, il est fait interdiction

- d'utiliser des moteurs à un rythme excessif ;
- de procéder à des accélérations répétées des moteurs à l'arrêt ;
- de modifier le système d'échappement des moteurs ;
- de jeter des pétards et autres objets déflagrants.

Article 2 : Les infractions au présent règlement seront réprimées conformément à la loi.

Fait à CLAIROIX, le 05 Octobre 1983

Le Maire,

MAIRIE de CLAIROIX (OISE) 60

QUELQUES ECHOS DE CLAIROIX !

Notre 14 Juillet fut réussi.
Les concours de Tir à l'Arc ont connu un vif succès.
La Boule Amicale de Clairoix a su organiser avec brio ses différentes manifestations.

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS :

26 Novembre : Assemblée Générale des Boulistes
20 Novembre : Concours de Tarot
10 Décembre : Sainte Barbe
18 Décembre : "Loto" du Football
20 Décembre : Arbre de Noël des enfants des écoles
31 Décembre : Goûter des Vieux Travailleurs

LES COURS DE G.E.A. (GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN POUR LES ADULTES) ONT COMMENCÉ LE JEUDI 15 SEPTEMBRE.
COURS LE JEUDI DE 10 À 11 H ET DE 19 À 20 H, SALLE POLYVALENTE

LES INSCRIPTIONS SE FONT SUR PLACE.

SALLE POLYVALENTE :

Ca y est, les sportifs c'est parti : archers, basketteurs, gymnastes, pompiers, footballeurs et joueurs de tennis, tout le monde est maintenant à l'abri pour les mauvais jours ...

Avis aux amateurs : envoyez vos enfants faire du sport à CLAIROIX !!

NOUVELLES BREVES :

Vous n'êtes pas sans ignorer que la Compagnie d'Arc de CLAIROIX a tenu à commémorer l'inauguration de la Salle Polyvalente par l'édition, le jour du 14 Juillet, d'une carte postale de CLAIROIX.

Nous avons décidé de faire cela pour montrer qu'il était urgent de faire connaître notre Village et surtout à l'extérieur des frontières locales du SIVOM, du Canton, du Département, de la Région, voire même du Pays.

Si vous faites le tour des commerçants, là où se trouvent habituellement des cartes postales à envoyer aux amis, aux parents, il est impossible d'en acheter une. Pourtant il y a de jolies vues à faire connaître. Nos anciens n'ont pas lésiné ; à ce jour, nous répertorions 50 cartes postales différentes de CLAIROIX et il nous en manque ... !!

Sachez que quelques membres actifs de la Compagnie d'Arc sont aussi cartophiles. Nous désirons compléter notre collection et vous pouvez toujours nous proposer de vieilles cartes à des prix raisonnables bien sûr.

Nous recherchons entre-autres les cartes postales suivantes :

- Fresque de l'Eglise par Pinchon
- L'usine Englebert (anciennement la Soie de Clairoix)
- les pavillons des Marais
- la boucherie
- le Centre ANFOPAR rue Germaine Sibien
- Des vieilles cartes postales des Bouquets Provinciaux

Enfin tout ce qui concerne d'abord CLAIROIX, mais aussi en cartes plus récentes.

Aidez nous à garder "un patrimoine" de la vie communale de CLAIROIX.

Merci d'avance.

PS - Nous avons en stock des cartes de la Salle Polyvalente. Elles sont disponibles à l'adresse suivante au prix de 5 F.

Jean-Michel & Jean-Marc BOCHAND
5, rue Germaine Sibien
CLAIROIX - 60200 COMPIEGNE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE
DE
COMPIÈGNE

COMPIEGNE, LE 5 Octobre 1983
TÉL. 440.00.97

MAIRIE de CLAIROIX
- 8 OCT. 1983
COURRIER ARRIVÉE

Le Sous-Préfet,
Commissaire-Adjoint de la République
de l'Arrondissement de Compiègne

à Mesdames et Messieurs les Maires
de l'arrondissement de COMPIEGNE

OBJET : Délivrance des cartes grises à la Sous-Préfecture.

J'ai le plaisir de vous confirmer que, désormais, vos adminis pourront obtenir dans des conditions nettement facilitées la délivrance des cartes grises à la Sous-Préfecture.

En effet, grâce à l'installation d'un système informatisé ser par du personnel spécialisé se trouvant au deuxième étage de la Sous-Préfecture, les dossiers de demande de carte grise peuvent être déposés su place sans avoir à être transmis à la Préfecture de l'Oise, et les titres sollicités peuvent être délivrés dans un temps très court, n'excédant pas généralement la demi-heure.

Il convient, à cet effet, soit que vos administrés se présent dans mes services avec le dossier complet, soit que ce dossier me soit transmis par la voie postale.

Je vous rappelle que pour être complet, le dossier de carte grise, dans la généralité des cas, doit comprendre les pièces suivantes :

- demande de carte grise,
- l'ancienne carte grise barrée,
- certificat de vente,
- certificat de non gage en cas de changement de département,
- pièce d'identité,
- justificatif récent de domicile,
- certificat de conformité dans le cas d'un véhicule neuf,
- règlement : espèces ou chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public.

Je vous laisse le soin de porter ces indications à la connai sance de vos administrés dans les conditions qui vous paraîtront les meil res, et j'attire votre attention sur les nouvelles facilités qui leur son ainsi offertes dans le cadre de la déconcentration administrative.

BULLETIN A RENVOYER OU A DÉPOSER A LA MAIRIE DE CLAIROIX

SUJETS QUE JE VOUDRAIS VOIR ABORDÉS PAR "CLAIROIX NOTRE VILLAGE" AU COURS DES MOIS QUI VIENNENT :

-

-

-

-

-

SI VOUS SOUHAITEZ UNE RÉPONSE, VEUILLEZ INDIQUER :

VOS NOMS . . . . . PRÉNOM . . . . . .

ADRESSE . . . . . .

. . . . . .

QUE PENSEZ-VOUS DE CE BULLETIN ?

-

-

-